



**SUPREMEX INC.**  
**NOTICE ANNUELLE**

**Le 30 mars 2016**

## TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES .....	1
INFORMATIONS PROSPECTIVES.....	1
DÉFINITION DU BAIIA ET DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	2
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE .....	2
Dénomination sociale, adresse et constitution .....	2
Relations intersociétés.....	3
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	3
Histoire de la Société.....	3
ACTIVITÉS DE SUPREMEX .....	4
Survol .....	4
Présentation de l'industrie.....	5
Gamme de produits et services.....	7
Canaux de distribution .....	9
Clients.....	10
Matières premières et fournisseurs.....	10
Opérations et installations .....	10
Caractère saisonnier .....	12
Employés.....	12
Concurrence .....	13
Réglementation environnementale.....	13
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS .....	14
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL.....	14
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	15
RÉGIE D'ENTREPRISE.....	17
Comité de gouvernance.....	18
Comité des ressources humaines.....	18
Comité de placements des régimes de retraite .....	18
Comité d'audit.....	18
Règles du comité d'audit.....	18
Composition du comité d'audit.....	18
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit .....	19
Honoraires d'audit.....	20
INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS.....	20
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	21
AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES .....	22
FACTEURS DE RISQUE .....	22
INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	26
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES .....	26
INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	26
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	27
GLOSSAIRE.....	28
ANNEXE A - RÉGIE DU COMITÉ D'AUDIT.....	A-1

## **NOTES EXPLICATIVES**

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont fournis en date du 31 décembre 2015.

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, par « Supremex » ou la « Société », on entend Supremex inc. ainsi que ses filiales et ses prédécesseurs. Dans la présente notice annuelle, « direction » désigne les hauts dirigeants de Supremex. Toute déclaration dans la présente notice annuelle par des membres de la direction ou pour leur compte est faite en leur qualité de dirigeant de Supremex et non en leur qualité personnelle.

Pour obtenir une explication des expressions et des termes importants ainsi que de certains termes définis, se reporter au glossaire présenté à la fin de la présente notice annuelle. Sauf indication contraire, les dollars indiqués sont des dollars canadiens, et les données comparatives pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont celles du Fonds de revenu Supremex (le « Fonds »). Le symbole « \$ » désigne des dollars canadiens et le symbole « \$ US » désigne des dollars américains.

## **INFORMATIONS PROSPECTIVES**

La présente notice annuelle contient des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, notamment des énoncés concernant le BAIIA (ou BAIIA ajusté) et le rendement futur de Supremex et des énoncés semblables ou de l'information sur les résultats, les circonstances, le rendement ou les attentes futurs prévus. Les informations prospectives peuvent contenir des expressions comme prévoir, présumer, croire, devoir, viser, avoir l'intention de, pouvoir, entendre et chercher à, éventuellement employées au futur ou au conditionnel. Ces informations ont trait aux événements futurs ou au rendement futur et reflètent les hypothèses, attentes et estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives et occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible pour Supremex à la date de la présente notice. Les hypothèses, attentes et estimations sont abordées tout au long du rapport de gestion pour l'exercice 2015.

Les informations prospectives sont assujetties à certains risques et incertitudes et ne devraient pas être lues comme étant une garantie de résultats ou de rendements futurs, et les résultats réels pourraient différer de manière importante des conclusions, prévisions ou projections dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres, les suivants : les cycles économiques, les fonds disponibles, la diminution de la consommation d'enveloppes, l'augmentation de la concurrence, la fluctuation des taux de change, l'augmentation du coût des matières premières, les risques de crédit liés aux créances clients, l'augmentation de la capitalisation des régimes de retraite, les lacunes des services postaux, la fluctuation des taux d'intérêt et le risque potentiel de litige. Ces risques et incertitudes sont abordés tout au long de la présente notice annuelle, notamment à la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces informations prospectives, sauf s'ils sont tenus de le faire en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. La Société décline expressément toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

## **DÉFINITION DU BAIIA ET DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS**

Le « BAIIA » désigne le résultat avant frais de financement, impôts sur le résultat, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, et (gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles. Supremex est d'avis que le BAIIA est une mesure couramment utilisée par les lecteurs d'états financiers afin d'évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières.

Les renvois au « BAIIA ajusté » se rapportent au BAIIA avant ajustements pour retirer les éléments non récurrents comme les gains et les pertes résultant des modifications apportées aux régimes de retraite et aux régimes complémentaires de retraite. Supremex est d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure couramment utilisée par les lecteurs d'états financiers afin d'évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières.

Le BAIIA ou le BAIIA ajusté n'est pas une mesure des résultats conforme aux IFRS et n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. Par conséquent, le BAIIA ou le BAIIA ajusté peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres entités. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA ou le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme une mesure de remplacement du résultat net établi selon les IFRS comme indicateur du rendement de la Société.

## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **Dénomination sociale, adresse et constitution**

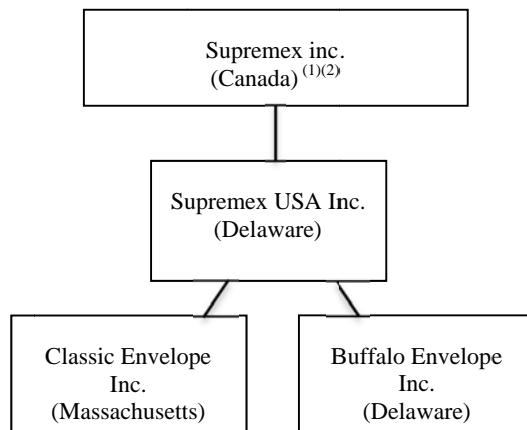
Supremex inc. est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») conformément au plan d'arrangement en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Supremex est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « SXP ». Le bureau principal de Supremex est situé au 7213, rue Cordner, LaSalle (Québec) H8N 2J7.

Supremex est le résultat de la conversion du Fonds, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en société par actions conformément aux modalités du plan d'arrangement (« l'arrangement ») sous le régime de l'article 192 de la LCSA. Aux termes de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu, en échange de chaque part du Fonds qu'ils détenaient, une action ordinaire (« action ») de Supremex et conséquemment, les porteurs de parts sont devenus des détenteurs d'actions (les « actionnaires ») de Supremex. Le Fonds était une fiducie sans personnalité morale à capital variable établie sous le régime des lois du Québec par une déclaration de fiducie du Fonds en date du 10 février 2006, dans sa version modifiée et mise à jour du 31 mars 2006.

Toute référence à « Supremex » dans cette notice annuelle pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2011 fait référence au Fonds et/ou à ses filiales, comme le contexte le demande.

## Relations intersociétés

Le tableau suivant illustre la structure de Supremex (y compris le territoire de constitution des diverses entités) au 30 mars 2016.



(1) Supremex inc., détient, directement ou indirectement, toutes les actions de *Supremex USA Inc.*, de *Buffalo Envelope Inc.* et de *Classic Envelope Inc.*

(2) Certaines filiales de la Société ont été omises puisque, à la date de clôture du dernier exercice, aucune d'elles ne représentait plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ni plus de 10 % des produits des activités ordinaires consolidés de la Société et que ces filiales prises globalement ne représentaient pas plus de 20 % de l'actif consolidé de la société ni plus de 20 % des produits des activités ordinaires consolidés de la société.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

### Histoire de la Société

Enveloppe Suprême inc., entreprise qui allait devenir Supremex, est fondée en 1977 par quatre dirigeants de l'industrie de l'enveloppe.

En 1990, Schroders Canadian Buy-out Fund and Company, Limited (« Schroders »), un fonds de placement, acquiert 78 % du capital-actions de Supremex et le groupe de direction conserve le reste (22 %). En 1991, Supremex acquiert d'*Abitibi-Price Inc.* les éléments d'actif d'Enveloppe Innova et devient ainsi le plus gros fabricant d'enveloppes au Canada. En 1995, Supremex est vendue par Schroders et le groupe de direction à *Cenveo Inc.* (« Cenveo ») (alors dénommée « Mail-Well Holdings Inc. »).

Après 1995, Supremex, en tant que filiale de Cenveo, poursuit son expansion et procède à plusieurs acquisitions stratégiques. C'est ainsi qu'en 1996, elle acquiert les éléments d'actif de *PNG Products Inc.*, de *PAC National Group* et de *PNG Enveloppe Internationale inc.*, qui, au moment de l'acquisition, est le seul autre fabricant et distributeur d'enveloppes d'envergure nationale au Canada. En 1998, Supremex acquiert les éléments d'actif de la division des enveloppes de l'entreprise québécoise *Dominion BlueLine Inc.* En 2000, elle acquiert l'entreprise ontarienne *CML Industries Ltd.*, qui englobe alors *Regional Envelope Products Inc.*, *Transit Envelope Inc.* (Montréal), *Precision Fine Papers Inc.* et la division des produits de papeterie spécialisés de CML. En 2001, Supremex commence à gérer les activités consommateurs « Depew » de Cenveo (tel que le tout est défini aux présentes) à Buffalo, New York. *Precision Fine Papers Inc.*, fabricant de papier en feuilles et transformateur de papier, est revendu en septembre 2005.

En novembre 2005, Cenveo annonce publiquement qu'elle envisage de vendre sa filiale canadienne afin de décharger son bilan et de replacer ses fonds propres. Cette annonce se traduit par un premier appel public à l'épargne en mars 2006, suivi en mars 2007 par la vente par Cenveo de sa participation indirecte résiduelle dans Supremex.

Le 9 août 2007 et le 16 septembre 2008, Supremex fait l'acquisition de la quasi-totalité des actifs respectifs de *NPG Envelope* et d'Envelope Montréal. Le 16 septembre 2010, Supremex fait également l'acquisition de la plupart des actifs de *Pioneer Envelope Ltd.*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, Supremex réalise la conversion de la structure de la fiducie de revenu en société par actions. Les porteurs de parts du Fonds deviennent actionnaires de Supremex, recevant en échange de chaque part du Fonds qu'ils détenaient, une action ordinaire de Supremex. Les parts du Fonds ont été retirées du TSX et les actions de Supremex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « SXP ».

Le 8 octobre 2015, Supremex a acquis toutes les actions en circulation de *Classic Envelope Inc.*, un fabricant et imprimeur d'enveloppes basé au Massachusetts et desservant les grandes régions des villes de Boston et New York. *Classic Envelope* a généré des revenus annuels d'environ 12 millions de dollars américains par la vente d'enveloppes génériques et personnalisées ainsi que de papier entête, à travers plusieurs réseaux de revendeurs.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, Supremex a annoncé l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de *Premier Envelope Ltd.* et entités opérantes affiliées, un fabricant bien établi d'enveloppes génériques et personnalisées opérant principalement dans l'Ouest canadien. *Premier Envelope Ltd.* a généré des revenus annuels d'environ 12 millions de dollars par la vente d'enveloppes génériques et personnalisées, directement ou à travers un réseau de revendeurs, à des institutions financières, grandes et petites entreprises, organisations gouvernementales, imprimeurs commerciaux et agences de publicité directe situées principalement dans l'Ouest canadien.

## **ACTIVITÉS DE SUPREMEX**

### **Survol**

Supremex inc. est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et un fournisseur de produits d'emballage et de produits spécialisés en plein essor. Seul fabricant national d'enveloppes au Canada, Supremex compte des installations réparties dans sept provinces et deux installations aux États-Unis, et emploie environ 650 employés. Avec une présence grandissante, Supremex peut efficacement fabriquer et distribuer des produits qui répondent aux exigences des sociétés importantes, des revendeurs nationaux, des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions. Durant l'exercice 2015, Supremex a généré des produits d'activités ordinaires d'environ 142,3 millions de dollars sur un volume de 4,9 milliards d'unités<sup>1</sup>.

Au fil des années, Supremex a établi des relations solides avec une clientèle diversifiée et fidèle au Canada et, plus récemment, dans le nord-est des États-Unis. La Société a plus de 8 000 clients et aucun client ne représente plus de 6 % des produits des activités ordinaires.

---

<sup>1</sup> Le terme « unités » représente collectivement le nombre d'enveloppes personnalisées, d'enveloppes génériques, de produits d'emballage et de produits spécialisés.

Durant l'exercice 2015, les produits des activités ordinaires de Supremex provenaient principalement des régions du Centre et de l'Est, avec une part respective de 43 % et 27 %. Les États-Unis suivent avec 16 % des produits des activités ordinaires et la région de l'Ouest, avec 14 %. La majorité de la croissance des produits des activités ordinaires provient de l'augmentation de la vente d'enveloppes aux États-Unis et de la vente de produits d'emballage et de produits spécialisés.

Supremex poursuit activement une stratégie de chef de file dans le marché canadien des enveloppes, en mettant à profit l'étendue de son infrastructure afin de répartir sa capacité de production tout en poursuivant des occasions d'acquisitions. Aux États-Unis, la Société poursuit également sa croissance de façon organique et par acquisitions dans la région du nord-est. Elle travaille également à étoffer son offre de produits d'emballage et de produits spécialisés à valeur ajoutée qui offrent un profil de croissance intéressant et un potentiel de profitabilité supérieur.

**Tableau des résultats**  
(en milliers de dollars)

<b>Produits des activités</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Pourcentage de variation</b>		
Produits du marché canadien des enveloppes	106,8 \$	107,3 \$
Volume	-3,6 %	-5,0 %
Prix de vente moyen	3,2 %	4,5 %
<i>Taux de croissance total</i>	-0,5 %	-0,7 %
Produits du marché américain des enveloppes	25,0 \$	14,8 \$
Volume	45,4 %	10,0 %
Prix de vente moyen (en dollar canadien)	16,5 %	13,4 %
<i>Taux de croissance total</i>	69,5 %	24,8 %
Produits du marché des produits d'emballage et spécialisés	10,5 \$	9,8 \$
Taux de croissance total	6,7 %	8,1 %
Total	142,3 \$	131,9 \$
<i>Performance annuelle</i>	7,9 %	2,3 %

**Présentation de l'industrie**

*Le marché américain des enveloppes*

L'industrie américaine de la fabrication d'enveloppes est un secteur mature et dont la tendance à long terme est en déclin. En 2015, les ventes annuelles d'enveloppes se sont chiffrées à environ 2,6 milliards de dollars américains, ce qui correspond à un volume de 157 milliards d'unités, selon la Envelope Manufacturers Association («EMA»).

La direction estime également que le nord-est des États-Unis représente un secteur très attrayant avec une part estimée à 15 % du marché américain des enveloppes, ce qui correspond à des revenus approximatifs de 450 millions de dollars américains. Supremex poursuit activement des opportunités de croissance au sein de ce marché, ayant ses plus vastes installations manufacturières à proximité de ce marché où la clientèle est sous-approvisionnée par des concurrents en difficultés et où la situation de taux de change est favorable.

En octobre 2015, Supremex a ajouté à ses opérations américaines existantes (*Buffalo Envelope*) en acquérant *Classic Envelope Inc.* basé au Massachusetts. *Classic Envelope Inc.* a généré des revenus annuels d'environ 12 millions de dollars américains en 2015. Avec une présence grandissante dans le

nord-est des États-Unis, Supremex estime maintenant être un des cinq plus importants manufacturiers d'enveloppes opérant aux États-Unis, après *Cenveo Inc.*, *Tension Envelope* et deux autres grandes entreprises dont les propriétaires sont indépendants.

### *Le marché canadien des enveloppes*

Le secteur canadien de la fabrication d'enveloppes est relativement concentré avec cinq des plus importants fabricants représentant environ 90 % des ventes nationales. Selon la direction, Supremex possède la plus vaste part de ce marché selon les produits d'activités générés pendant l'exercice de 2015. Lors de l'année 2015, le marché canadien des enveloppes était estimé à 180 millions de dollars. En 2015, Supremex a généré des produits d'activités de 106,8 millions de dollars provenant du marché canadien des enveloppes, auxquels devraient s'ajouter approximativement 12 millions de dollars de produits d'activités annualisés découlant de l'acquisition de *Premier Envelope Ltd.* conclue en décembre 2015.

### *Tendances du marché des enveloppes*

La majorité des enveloppes fabriquées au Canada servent à des envois postaux, le reste étant utilisé à d'autres fins, par exemple pour les guichets automatiques, les services de messagerie, la paye et les produits photo.

Le volume de courrier commercial est attribuable aux entreprises et aux organismes – établissements financiers, sociétés de télécommunications et entités gouvernementales – qui correspondent avec les consommateurs et leur expédient principalement des factures et des relevés. Le volume de courrier commercial suit la croissance globale de l'économie, de la population et du nombre de ménages.

Des tendances telles que le regroupement des factures (plusieurs services sur une seule facture) et la croissance de la transmission et du paiement des factures par voie électronique sont généralement considérées comme des facteurs ayant une incidence négative sur le volume du courrier commercial et sur des articles connexes tels que les enveloppes.

Le volume de courrier transactionnel ou « *First-Class Mail* » (tel que qualifié par le US Postal Service ou « USPS ») livrés par les services postaux nationaux est un bon indicateur des tendances globales au sein du marché des enveloppes. Postes Canada a rapporté dans ses plus récents résultats du troisième trimestre<sup>2</sup> publiés le 20 novembre 2015 que le volume de courrier transactionnel (lettres, factures et relevés) était en baisse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Ces chiffres excluent l'effet positif de l'augmentation du volume attribuable aux dernières élections fédérales.

Ces mêmes tendances à long terme sont à l'œuvre aux États-Unis, avec des volumes de courrier *First Class-Mail* en baisse d'environ 3,3 %<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Selon la section nouvelles du site web de Postes Canada.

[https://www.canadapost.ca/web/fr/blogs/annoncements/details.page?article=2015/11/20/canada\\_post\\_segment\\_&attype=annoncements&cat=newsreleases](https://www.canadapost.ca/web/fr/blogs/annoncements/details.page?article=2015/11/20/canada_post_segment_&attype=annoncements&cat=newsreleases)

<sup>3</sup> Selon la section "facts and figures" du site web du service postal américain USPS. <https://about.usps.com/who-we-are/postal-facts/decade-of-facts-and-figures.htm>

### *Tendances du marché du publipostage*

Les volumes de publipostages sont liés aux activités des entreprises de marketing direct, de vente au détail par catalogue, de commercialisation de publications, de cartes de crédit et autres qui adressent leur publicité directement aux consommateurs. Le marché du publipostage est tributaire des dépenses publicitaires et suit depuis toujours l'activité économique.

Chez Postes Canada, les volumes de publipostage du troisième trimestre de 2015 ont augmenté de 5,6 % depuis l'année précédente, principalement à cause des envois reliés aux élections. Depuis le début de l'année, les volumes de publipostage ont augmenté de 0,9 %, ce qui représente une meilleure indication de la tendance à long terme de ce marché. Au service postal USPS, les volumes de courrier publicitaire standard ont été stables depuis 2009, avec une légère baisse de moins de 1 % en 2014.

### *Les tendances du marché des produits d'emballage et de spécialité*

La croissance du commerce électronique et les tendances de consommation ont été des moteurs de croissance importants pour le marché des produits d'emballage, des étiquettes et des produits connexes. Selon la « *World Packaging Organisation* », le volume de tonnes provenant du segment des produits d'emballage souples destinés à la consommation devrait augmenter de 24,3 % pendant la période de 2011 à 2016<sup>4</sup>. Avec cinq principaux types d'emballages (papier et carton, plastique rigide, verre, plastique flexible, canettes de boissons et autres) ayant des marchés cibles diversifiés et attrayants (tels que la nourriture, divers produits de consommation, des boissons, des soins de santé et les cosmétiques), le marché de l'emballage<sup>5</sup> exige les mêmes compétences clés et représente pour Supremex un secteur en croissance complémentaire et diversifié.

Les livraisons de colis effectués par Postes Canada et par le U.S. Postal Service représentent également de bons indicateurs des tendances à long terme de ce marché. Postes Canada a connu une croissance annuelle de 16,1 % du volume de colis domestiques lors de ses résultats du troisième trimestre de 2015 alors que le volume d'expéditions de colis (« *shipping and package volumes* ») au USPS a également augmenté de 8,1 % en 2014. Postes Canada attribue cette croissance à sa stratégie de commerce électronique ainsi qu'à son offre de solutions novatrices pour les détaillants en ligne et leurs acheteurs.

Selon l'*International Data Corporation* (« IDC »), le marché des étiquettes et des presses à emballage aurait cru de 27,5 % en 2014, propulsé par la demande de solutions personnalisées et sur demande. Cette tendance devrait se poursuivre avec un taux annuel composé de 8,7 %<sup>6</sup>.

### **Gamme de produits et services**

Depuis presque 40 ans, Supremex a développé une expertise clé dans le domaine des substrats de papier et en conversion, pour devenir un des plus importants fabricants et distributeurs d'enveloppes et de produits reliés en Amérique du Nord. La Société fabrique un large éventail d'enveloppes de divers styles, formes et couleurs, ce qui lui permet d'offrir à ses clients une grande souplesse d'utilisation et de nombreuses possibilités de personnalisation. Les produits de la Société se répartissent en trois grandes catégories : enveloppes génériques, enveloppes personnalisées et produits d'emballage et spécialisés.

---

<sup>4</sup> Selon une présentation disponible sur le site de l'Institute of Packaging Professionals.  
<http://www.iopp.org/files/SchneiderwebinarslidesFINAL.pdf>

<sup>5</sup> Selon une étude disponible sur le site web de EY.  
[http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Unwrapping\\_the\\_packaging\\_industry\\_-\\_seven\\_factors\\_for\\_success/\\$FILE/EY\\_Unwrapping\\_the\\_packaging\\_industry\\_-\\_seven\\_success\\_factors.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Unwrapping_the_packaging_industry_-_seven_factors_for_success/$FILE/EY_Unwrapping_the_packaging_industry_-_seven_success_factors.pdf)

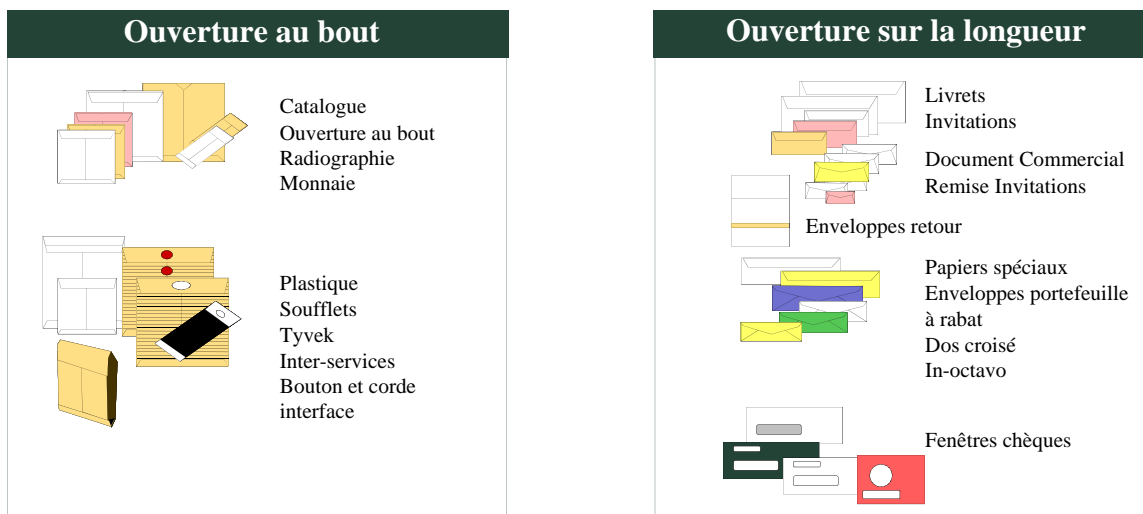
<sup>6</sup> Selon un communiqué de presse émis par IDC et disponible sur leur site web.  
<https://www.idc.com/getdoc.jsp?containerId=prUS25712215>

Dans la gamme d'enveloppes qu'elle propose, Supremex offre à ses clients des services de graphisme, d'entreposage et de distribution en rapport avec ses produits. Les services de graphisme vont de la conception et de la création de base jusqu'à l'approbation finale des épreuves d'enveloppes par le client. Les clients qui souhaitent minimiser leurs coûts d'achat d'enveloppes tout en s'assurant de la disponibilité des fournitures et d'une livraison en temps opportun peuvent aussi faire entreposer et distribuer les produits commandés.

### *Enveloppes génériques*

Supremex offre la plus vaste gamme d'enveloppes génériques au Canada. Les enveloppes génériques sont employées par les clients à diverses fins.

Elles sont offertes en diverses couleurs et qualités de papier et vont de la petite enveloppe pour carte de souhaits ou pour pièces de monnaie aux pochettes géantes. Les tableaux suivants présentent des exemples de types d'enveloppes génériques.



Les enveloppes génériques sont principalement vendues par des marchands de papier fin, des imprimeurs d'enveloppes indépendants et des papetiers détaillants et commerciaux. La direction a établi qu'il est plus rentable pour Supremex de vendre des enveloppes génériques par l'entremise de ces canaux de distribution plutôt que de les vendre elle-même aux utilisateurs finaux.

### *Enveloppes personnalisées*

Les enveloppes personnalisées sont fabriquées selon les spécifications du client, ce qui peut nécessiter la collecte de plus d'une centaine d'éléments d'information. On peut, par exemple, personnaliser la taille, la couleur, l'impression et la qualité du papier de même que la fenêtre. La direction est d'avis que les enveloppes personnalisées représentent la majeure partie des enveloppes consommées sur le marché canadien. Les clients s'approvisionnent en enveloppes personnalisées de plusieurs manières : certains en achètent directement pour leur propre usage, ou des fournisseurs de solutions en achètent pour le compte d'utilisateurs finaux de grande envergure. Supremex a réussi à s'adapter à ces différents modes d'approvisionnement.



### *Produits d'emballage*

Supremex offre une variété de produits d'emballage tels que les produits Conformer®, sacs en polyéthylène à l'usage des services de messagerie, enveloppes à bulles, enveloppes poly Enviro-logiX et Tyvek®.

### *Produits spécialisés*

En plus des enveloppes génériques et personnalisées, Supremex offre des produits spécialisés tels que des enveloppes de protection RFID, enveloppes pour radiographies, chemises pour dossier médical, chemises de classement, et produits d'étiquetage.

### **Canaux de distribution**

Supremex distribue habituellement ses produits dans un rayon d'environ 800 kilomètres de ses installations de fabrication, dans les principaux marchés géographiques du Canada et dans certaines régions du nord des États-Unis, par l'intermédiaire de deux canaux de distribution distincts :

#### *Revendeurs d'enveloppes génériques*

Les revendeurs d'enveloppes génériques sont des distributeurs qui revendent les enveloppes de Supremex à des imprimeurs et à de petites et grandes entreprises : marchands de papier fin, imprimeurs d'enveloppes indépendants, papetiers, etc. La direction de Supremex estime que l'importance de sa gamme d'enveloppes génériques, son service de livraison le lendemain et l'envergure nationale de son réseau de distribution sont des facteurs de vente clés très attrayants pour les revendeurs.

#### *Revendeurs et utilisateurs finaux d'enveloppes personnalisées*

Les revendeurs d'enveloppes personnalisées sont des intermédiaires qui revendent les enveloppes de Supremex aux utilisateurs finaux. On trouve parmi eux des fournisseurs de solutions (fabricants de formulaires, grandes imprimeries, distributeurs de fournitures commerciales et de bureau, etc.) et des prestataires de services (préparateurs de relevés, etc.).

Supremex est d'avis que sa vaste gamme d'enveloppes personnalisées, ses capacités de fabrication souples et sur mesure de même que son réseau de distribution national sont des atouts fort attrayants pour les revendeurs d'enveloppes personnalisées.

Supremex mise aussi sur son équipe de vente pour commercialiser les enveloppes personnalisées directement auprès des entreprises.

## **Clients**

Supremex vend ses produits à de petits et gros clients de diverses industries. Elle entretient des rapports à long terme avec de nombreux utilisateurs finaux : institutions financières, sociétés de télécommunication, services publics et organisations gouvernementales fédérales, provinciales et municipales. Elle a aussi tissé des liens solides avec des clients du secteur de la distribution et de la revente.

La fabrication d'enveloppes se caractérise par des commandes individuelles de travaux ponctuels, et il est rare que Supremex passe des contrats de longue durée avec des clients.

## **Matières premières et fournisseurs**

Les principales matières premières utilisées par Supremex sont le papier, la pellicule pour fenêtres, les boîtes, les adhésifs et l'encre.

Pour l'exercice 2015, le papier, moins les revenus tirés des résidus, a représenté environ 64 % du coût des matières premières achetées par Supremex. Toutes les matières premières ont été achetées de divers fournisseurs situés au Canada et aux États-Unis. Le prix d'achat du papier varie en fonction de la qualité et du fournisseur, et il est établi à la suite de négociations avec chaque fournisseur. Le prix net varie assez peu d'un fournisseur à l'autre et il est déterminé par rapport au prix courant du marché.

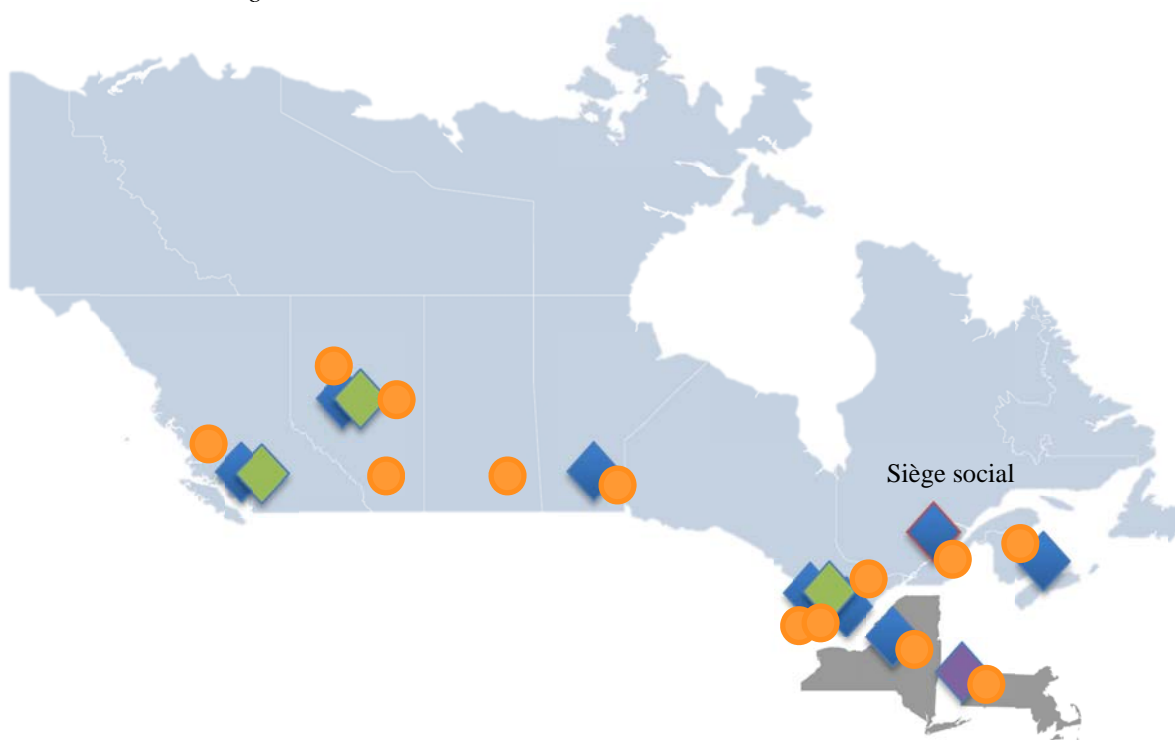
Habituellement, Supremex achète le papier et la pellicule pour fenêtres de façon continue. Elle n'a jamais connu d'arrêt de travail attribuable à une pénurie de matières premières.

En raison de la variabilité des prix des matières premières, notamment à cause de l'effet du taux de change, le coût de fabrication des enveloppes peut varier et ces fluctuations sont généralement reflétées dans les prix de vente. En 2015, environ trois quarts des matières premières ont été achetées en devise américaine alors que l'appréciation du dollar américain par rapport à la devise canadienne a eu un effet de conversion positif et a ainsi contribué à environ 16 % de la croissance des produits des activités de l'année.

## **Opérations et installations**

Supremex est présente dans trois régions du Canada : région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta et Manitoba/Saskatchewan), région du Centre (Ontario) et région de l'Est (Québec, provinces de l'Atlantique). Aux États-Unis, Supremex est présente dans l'ouest de l'état de New York sous la dénomination *Buffalo Envelope* ainsi qu'à Douglas au Massachusetts, avec la récente acquisition de *Classic Envelope Inc.* Le siège social de Supremex se trouve à son installation manufacturière de LaSalle, au Québec. Bien que chaque région soit gérée en fonction des caractéristiques propres aux marchés locaux et aux clients, les équipes de gestion locales disposent d'une grande autonomie pour décider du mode de fonctionnement de leur région respective, la coordination des opérations entre chacune des régions est une priorité pour bénéficier de l'efficacité et de la performance. Le siège social de Supremex détermine, quant à lui, les objectifs financiers et les priorités stratégiques pour les régions qui peuvent profiter d'un pouvoir d'achat national et offre d'autres services de soutien. Le tableau qui suit présente l'emplacement des installations de Supremex.

## Présence nationale et grandissante aux États-Unis



Note : Les états américains ne sont pas à l'échelle.

- Légende :
- ◆ Usines de Supreme (avant acquisitions de 2015)
  - ◆ Usines de *Premier Envelope Ltd.* (acquises en décembre 2015)
  - ◆ Usine de *Classic Envelope Inc.* (acquise en octobre 2015)
  - Bureaux de ventes et de distribution

Au cours du quatrième trimestre de 2015, Supreme a acquis deux fabricants d'enveloppes, *Classic Envelope Inc.* qui opérait une usine de fabrication et un centre de distribution au Massachusetts, ainsi que *Premier Envelope Ltd.*, qui disposait de trois installations (représentées par un diamant vert ci-dessus). Au cours du premier trimestre de 2016, et à l'expiration du bail commercial, Supreme a déplacé son personnel situé dans son usine de Delta, en Colombie-Britannique, dans l'établissement de *Premier Envelope Ltd.* situé dans les environs de Richmond. Supreme a maintenant 11 installations de fabrication, dont neuf sont situées au Canada et deux sont situées dans le nord-est des États-Unis.

### Installations de Supreme

Supreme fabrique actuellement ses produits dans 11 établissements, dont deux lui appartiennent et neuf sont loués. Le tableau qui suit présente certains renseignements concernant les établissements de fabrication.

<b>Emplacement</b>	<b>Type</b>	<b>Superficie approximative (pi<sup>2</sup>)</b>	<b>Propriétaire/ Locataire</b>	<b>Date d'expiration du bail</b>
<b>Région de l'Ouest</b>				
Richmond (C.-B.)	Fabrication/Vente	27 000	Locataire	30 nov. 2025
Edmonton, (Alb.)	Fabrication/Vente	33 000	Locataire	31 août 2017
Edmonton (Alb.)	Fabrication/Vente	24 500	Locataire	30 nov. 2017
Winnipeg (Man.)	Fabrication/Vente	38 000	Locataire	31 oct. 2017
Regina (Sask.)	Distribution	3 000	Locataire	31 oct. 2018
<b>Région centrale</b>				
Etobicoke (Ont.)	Fabrication/Vente	96 000	Propriétaire	s.o.
Mississauga (Ont.)	Fabrication/Vente	7 400	Locataire	29 fév. 2016 <sup>(1)</sup>
Mississauga (Ont.)	Fabrication	85 500	Locataire	30 sept. 2019
<b>Région de l'Est</b>				
LaSalle (QC)	Fabrication/Vente	139 000	Propriétaire	s.o.
Moncton (N.-B.)	Fabrication/Vente	18 500	Locataire	31 mai 2016 <sup>(1)</sup>
<b>Région du Nord-est des États-Unis</b>				
Buffalo (New York)	Fabrication/Vente	11 600	Locataire	31 mars 2017
Douglas (MA)	Fabrication/Vente	150 000	Locataire	30 sept. 2020

<sup>(1)</sup> Les baux viennent à échéance et font présentement l'objet de négociations.

En plus des installations ci-dessus, Supremex loue deux bureaux de vente.

### **Caractère saisonnier**

Les produits des activités ordinaires de Supremex sont soumis aux variations saisonnières de ses clients en matière de publicité et d'envoi de courrier. Le nombre d'unités vendues par Supremex est généralement plus élevé d'août à février en raison, principalement, du nombre élevé d'envois postaux liés à des événements tels la rentrée scolaire, les collectes de fonds, la période des Fêtes et celle des déclarations de revenus. Le nombre d'unités vendues est en revanche habituellement plus faible de mars à juillet, avant le ralentissement des envois de courrier par les entreprises durant l'été. Par conséquent, le rendement financier de Supremex pour un trimestre donné n'est pas nécessairement représentatif de son rendement financier pour l'exercice. Cependant, pour que la production demeure efficace, Supremex utilise la superficie d'entreposage de manière à garder un stock permettant de répondre aux variations saisonnières prévisibles des volumes de vente.

### **Employés**

Le 31 décembre 2015, Supremex comptait environ 650 employés, dont environ 79 % étaient affectés aux activités de production, les autres étant affectés aux activités de vente et d'administration.

Au 30 mars 2016, aucun des employés de Supremex n'est syndiqué et la Société estime qu'elle entretient de bonnes relations de travail avec ses employés.

Les employés des installations de LaSalle (Québec) ne sont pas couverts par une accréditation syndicale, mais font partie d'une association qui a adopté un manuel à l'intention des employés. Le manuel des employés contient les politiques relatives aux employés de la production et de l'entrepôt rémunérés à l'heure. Il vise à informer les employés de leurs conditions de travail sensiblement de la même façon qu'une convention collective. Les droits, les privilèges et les avantages décrits dans le manuel des employés s'appliquent à tous les employés permanents de l'établissement de LaSalle (Québec). Le

manuel actuel est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et est valide pour une période de trois ans, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue entre les parties.

### **Concurrence**

L'industrie canadienne de la fabrication d'enveloppes regroupe des fabricants tant nationaux qu'étrangers. La direction estime qu'outre Supremex, il y a au Canada moins de dix fabricants d'enveloppes, tous exploités par leurs propriétaires et concentrant leurs efforts sur les marchés locaux. Seuls deux fabricants nationaux exploitent plus d'une installation au Canada. Les fabricants étrangers sont presque exclusivement établis aux États-Unis, n'ont pas d'installations de fabrication au Canada et concentrent généralement leurs efforts au Canada sur un petit groupe d'acheteurs de forts volumes d'enveloppes.

Si l'on fait exception de clients nationaux peu nombreux, les fabricants canadiens d'enveloppes répondent à la demande des clients locaux. La fabrication est organisée à l'échelle locale en raison de la taille du Canada et des coûts de transport des enveloppes. Par conséquent, la plupart des enveloppes sont produites et consommées localement dans la mesure du possible afin d'optimiser le rapport coût-efficacité et les délais d'arrivée sur le marché et de permettre les approbations de presses, l'entreposage local et l'application de stratégies d'achat « juste-à-temps ».

Supremex estime que ses principaux concurrents dans l'industrie canadienne de l'enveloppe sont de grands fabricants établis aux États-Unis (principalement Cenveo qui a intégré l'actif de *National Envelope* après la faillite de celle-ci à la fin de 2013), auxquels s'ajoutent de nombreux concurrents canadiens de moindre envergure. Les gros fabricants établis aux États-Unis accroîtront peut-être leur taux de pénétration ainsi que leur part du marché canadien de l'enveloppe dans le futur, mais le taux de change actuel crée une barrière à l'entrée sur le marché canadien.

### **Réglementation environnementale**

Les activités et les biens immobiliers de Supremex sont régis par un ensemble de lois, de règlements, de directives et de politiques ainsi que par des permis et d'autres approbations portant sur des questions d'ordre environnemental, notamment l'utilisation, l'entreposage, le traitement, le transport et l'élimination de matières dangereuses, l'émission ou le rejet de ces matières dans l'environnement, la remise en état des sites contaminés et des questions de santé et de sécurité au travail (collectivement, les « lois environnementales »). Certaines de ces lois environnementales peuvent imposer une responsabilité solidaire aux locataires, aux propriétaires ou aux exploitants des installations concernées pour ce qui est des frais d'enquête ou de décontamination, sans égard à l'identité du propriétaire actuel, à la responsabilité et à la légalité éventuelle de la méthode d'élimination ou de rejet à l'époque.

Supremex génère des matières dangereuses ainsi que des matières non dangereuses. La responsabilité environnementale est un risque associé aux activités de Supremex, principalement en ce qui concerne les activités passées et présentes mettant en cause l'utilisation, l'entreposage, la manipulation et les contrats pour le recyclage ou l'élimination de matières dangereuses ou non, notamment : eaux de lavage, encre, produits à base d'alcool, solvant à plaque photographique et fixateur photographique.

Les installations dont Supremex est propriétaire ou exploitant sont en activité depuis plusieurs années et, pendant ce temps, Supremex et les anciens propriétaires ou exploitants de ces biens peuvent avoir utilisé, produit ou rejeté des matières dont certaines sont ou peuvent être considérées comme dangereuses. Certaines installations sont situées dans des secteurs industriels où la contamination est susceptible de provenir de sources adjacentes. Par conséquent, d'autres responsabilités environnementales pourraient être imputées à la société en raison de l'utilisation, de la production, du rejet ou de l'élimination de ces matières dangereuses ou non dangereuses.

## DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La politique actuelle de Supremex est de déclarer un dividende trimestriel. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration (le « conseil ») et dépend, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, du respect des clauses restrictives de la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang et de la satisfaction des critères de solvabilité requise en vertu de la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et des autres conditions en vigueur à ce moment.

Le tableau suivant présente les dividendes trimestriels par action déclarés par Supremex au cours des trois dernières années :

Mois	2015	2014	2013
Janvier	—	—	—
Février	0,05 \$	0,04 \$	0,03 \$
Mars	—	—	—
Avril	—	0,04 \$	—
Mai	0,05 \$	—	0,03 \$
Juin	—	0,04 \$	—
Juillet <sup>(1)</sup>	0,05 \$	0,045 \$	—
Août	—	—	0,03 \$
Septembre	—	—	—
Octobre	—	—	—
Novembre	0,05 \$	0,05 \$	0,04 \$
Décembre	—	—	—

<sup>(1)</sup> Le 31 juillet 2014, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel payable aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2014. Le dividende trimestriel était auparavant déclaré lors de la publication des résultats trimestriels, soit entre 30 et 45 jours après la fin du trimestre.

Toutes les décisions concernant la politique de dividende de la Société sont prises lors des réunions trimestrielles du conseil d'administration, qui sont généralement tenues 30 à 45 jours après la fin du trimestre.

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de Supremex consiste en un nombre illimité d'actions et un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote pouvant être émises en séries. Les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions et aux actions privilégiées sont comme suit :

### *Actions ordinaires*

Les porteurs d'actions ont le droit de recevoir les dividendes que déclare le conseil de Supremex et le droit d'exprimer une voix par action sur toutes les questions soumises au vote à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de Supremex, les porteurs d'actions ont le droit de se partager au prorata le reliquat des éléments d'actif disponibles aux

fins de distribution, après le paiement des dettes et sous réserve des droits prioritaires se rattachant aux actions privilégiées (le cas échéant).

### *Actions privilégiées*

Le conseil a le pouvoir, sans intervention de la part des actionnaires, d'émettre un nombre illimité d'actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Ces actions privilégiées peuvent conférer le droit prioritaire à des dividendes et au reliquat en cas de liquidation par rapport aux actions. Le conseil peut fixer la désignation, les pouvoirs, les droits de priorité, les privilèges et les droits relatifs, facultatifs, spéciaux ou participatifs se rattachant aux actions privilégiées émises, notamment les réserves, les limitations ou les restrictions. Les droits spéciaux qui peuvent être accordés à une série d'actions privilégiées peuvent inclure des droits aux dividendes, des droits de conversion, des droits de vote, des conditions de rachat et des droits de priorité en cas de liquidation, dont n'importe lequel peut être supérieur aux droits se rattachant aux actions.

### **ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Le tableau ci-après indique le nom et le lieu de résidence des administrateurs et des dirigeants de Supremex, leur poste au sein de Supremex ainsi que leurs fonctions principales au 30 mars 2016. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Au 30 mars 2016, les administrateurs et les dirigeants de Supremex étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 20,2 % des actions émises et en circulation sur une base diluée ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces actions. 5 487 385 actions sont détenues par the Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07, une société affiliée à *The InterTech Group, Inc.*

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Poste</b>	<b>Fonctions principales</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>Actions détenues en propriété</b>
Robert B. Johnston <sup>(1)</sup> Isle of Palms, Caroline du Sud	Administrateur, président du conseil d'administration	Vice-président exécutif et chef de la stratégie de <i>The InterTech Group Inc.</i>	8 mai 2014	15 000
Stewart Emerson Toronto (Ontario)	Président et chef de la direction, Administrateur	Président et chef de la direction de Supremex	11 décembre 2014	210 000
Mathieu Gauvin <sup>(2)(4)(5)</sup> Montréal(Québec)	Administrateur	Associé chez Richter Groupe Conseil inc.	2 juin 2011	—
Georges Kobrynsky <sup>(2)(3)(5)</sup> Montréal (Québec)	Administrateur	Administrateur de sociétés	Du 31 mars 2006 au 7 mai 2012 et depuis le 21 février 2013	—
Dany Paradis <sup>(3)(4)(5)</sup> Montréal (Québec)	Administrateur	Vice-président principal et chef des ressources humaines de Pages Jaunes Limitée	21 février 2013	2 000

Nom et municipalité de résidence	Poste	Fonctions principales	Administrateur depuis	Actions détenues en propriété
Warren J. White <sup>(2)(3)(4)</sup> Dollard-des-Ormeaux (Québec)	Administrateur	Administrateur de sociétés et consultant indépendant	11 décembre 2014	5 000
Benoît Crowe Montréal (Québec)	Vice-président, finances et secrétaire corporatif	Vice-président, finances et secrétaire corporatif de Supremex Inc.	s.o.	—

<sup>(1)</sup> 5 487 385 actions sont détenues pas the Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07, une société affiliée à *The InterTech Group, Inc.*

<sup>(2)</sup> Membre du comité d'audit.

<sup>(3)</sup> Membre du comité des ressources humaines.

<sup>(4)</sup> Membre du comité de gouvernance.

<sup>(5)</sup> Membre du comité de placements des régimes de retraite.

Voici de brefs profils des administrateurs et dirigeants de Supremex :

### **Robert B. Johnston, président du conseil d'administration**

Robert B. Johnston est vice-président exécutif et Chef de la stratégie de *The InterTech Group, Inc.* depuis 2008. Il a auparavant occupé le poste de chef de la direction et vice-président du conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson. M. Johnston est titulaire d'un MBA de l'École de gestion John-Molson, d'une maîtrise en politique publique et en administration publique ainsi que d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia. Il porte également le titre d'IAS.A. attribué par l'Institut des administrateurs de sociétés. M. Johnston est administrateur de *Fyffes plc*, *Gas Natural Inc.*, *Corning Natural Gas Holding Corporation*, *Circa Enterprises Inc.* et *Experiences Canada*.

### **Stewart Emerson, président et chef de la direction**

Stewart Emerson est président et chef de la direction de Supremex inc. M. Emerson a commencé sa carrière à titre de directeur de compte chez Enveloppe Innova Inc., en 1990, puis a occupé divers postes, dont ceux de directeur des ventes, directeur général des ventes, vice-président et directeur général, région du Centre et *Buffalo Envelope*. Il est responsable pour avoir mené avec succès plusieurs acquisitions d'entreprises ainsi que leur intégration. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, avec double spécialisation en marketing et en gestion, de la Northeastern University de Boston.

### **Mathieu Gauvin, administrateur**

Mathieu Gauvin est associé chez Richter Groupe Conseil inc. et œuvre au sein de cette société depuis septembre 2006. Il est administrateur et président du comité d'audit du Groupe HNZ inc., de Quincaillerie Richelieu ltée et de *Logistik Unicorp Inc.* De janvier à mai 2006, il a été chef de la direction financière d'*Europe's Best Inc.* De février 1991 à janvier 2006, il a occupé le poste de vice-président et associé chez Schrodgers et associés Canada inc., et de novembre 1987 à février 1991, il a été directeur, analyse des acquisitions au sein de cette même société ou des sociétés qu'elle a remplacées. Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill, M. Gauvin est comptable professionnel agréé, analyste financier agréé (CFA) et expert en évaluation d'entreprises.

### **Georges Kobrynsky, administrateur**

Georges Kobrynsky a été fiduciaire du Fonds de Revenu Supremex et administrateur de Supremex inc. de 2006 à 2012, et il est présentement administrateur de Cascades inc. Auparavant, de 2005 à 2010, M. Kobrynsky a été premier vice-président, Investissements Produits forestiers de la Société générale de financement du Québec, et il a occupé divers postes de direction chez Domtar inc. pendant plus de 30 ans. Il a également occupé un poste au ministère de l'Environnement du Canada de 1971 à 1975. M. Kobrynsky a suivi le programme de haute direction de l'Université de Western Ontario. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal.

### **Dany Paradis, administrateur**

Dany Paradis est vice-président principal et chef des ressources humaines de Pages Jaunes Limitée depuis juin 2014. Il était cadre supérieur chez *FibreK Inc.* et a dirigé les équipes de la chaîne d'approvisionnement et les services administratifs. M. Paradis a auparavant occupé divers postes de haute direction chez ReebokCCM et Reebok Canada (Groupe Adidas) de 2005 à 2008 et chez Domtar inc. de 1998 à 2005. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et a suivi le programme de formation avancée en leadership à l'Université McGill. Il est agréé de l'Institut des administrateurs de sociétés.

### **Warren J. White, administrateur**

Warren J. White est membre du conseil d'administration de *Circa Entreprises Inc.* et de *Titan Logix Corp.* Il a occupé plusieurs postes de direction au sein de grandes sociétés manufacturières internationales en tant que responsable des technologies de l'information, de la finance, de l'approvisionnement et de la planification stratégique. Avant de devenir conseiller indépendant, M. White a été vice-président principal, ingénierie d'affaires chez CGI jusqu'en 2012 et vice-président, technologies de l'information et approvisionnement chez Alcan Aluminium jusqu'en 2003. M. White est comptable professionnel agréé et titulaire d'un MBA de l'université Concordia.

### **Benoît Crowe, vice-président, finances et secrétaire corporatif**

Benoît Crowe est vice-président, finances de Supremex inc. depuis janvier 2014. Il est comptable professionnel agréé et cumule plus de 15 années d'expérience en comptabilité, gestion de trésorerie et acquisitions. Avant de se joindre à Supremex, M. Crowe a occupé le poste de vice-président, finances chez ProSep et de contrôleur corporatif chez Quincaillerie Richelieu ltée où il a dirigé les équipes comptables, financières et de trésorerie. Auparavant, il a occupé divers postes au cabinet d'expertise comptable KPMG. Il détient un baccalauréat en administration des affaires et un DESS en comptabilité publique de HEC Montréal.

### **RÉGIE D'ENTREPRISE**

Les administrateurs assument la gouvernance de Supremex. Ils ont mis sur pied un comité d'audit, un comité des ressources humaines, un comité de gouvernance ainsi qu'un comité de placements des régimes de retraite dont le nombre de membres est déterminé par le conseil. Les trois des membres du comité d'audit doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, les trois des membres du comité des ressources humaines doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, les trois des membres du comité de gouvernance doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et les trois des membres du comité de placements des régimes de retraite doivent être indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## **Comité de gouvernance**

Le comité examine la nomination des dirigeants de Supremex et de ses filiales et formule des recommandations aux administrateurs à cet égard. Le comité a aussi la responsabilité de mettre au point la démarche de Supremex concernant les questions de gouvernance, de formuler des suggestions au sujet des postes vacants à combler au sein du conseil et d'examiner périodiquement la composition et l'efficacité du conseil ainsi que la contribution de chacun des administrateurs. Le comité doit aussi adopter, examiner et mettre à jour périodiquement la politique de Supremex sur la divulgation écrite. Cette politique, entre autres : (i) exprime clairement les obligations légales de Supremex, de ses sociétés affiliées et de leurs administrateurs, dirigeants, employés et conseillers respectifs en ce qui concerne les renseignements confidentiels; (ii) indique les porte-parole de Supremex qui sont les seules personnes autorisées à communiquer avec des tiers comme les analystes, les médias et les investisseurs; (iii) donne des lignes directrices sur la divulgation de l'information prospective; (iv) exige que les hauts dirigeants de Supremex examinent au préalable l'information financière qui fera l'objet de divulgation sélective pour s'assurer qu'elle n'est pas importante ou, si la divulgation sélective d'information importante se produit, qu'un communiqué de presse est publié immédiatement; (v) établit les périodes d'interdiction avant et après la divulgation des résultats financiers trimestriels et annuels et avant la divulgation de certains changements importants; pendant ces périodes, il est interdit à Supremex, à ses affiliés et à leurs administrateurs, dirigeants, employés et conseillers respectifs d'acheter ou de vendre des actions.

## **Comité des ressources humaines**

Le comité des ressources humaines examine chaque année les buts et les objectifs du chef de la direction pour l'année à venir et transmet une évaluation de son rendement au conseil. Le comité formule également des recommandations sur la rémunération des administrateurs. Le comité administre les régimes de primes des employés et formule des recommandations concernant leur fonctionnement.

## **Comité de placements des régimes de retraite**

Le 19 février 2014, le conseil a mis sur pied le comité de placements des régimes de retraite dont le mandat est, entre autres, d'aider le conseil d'administration à administrer les régimes de retraite de la Société et le placement de leurs fonds.

## **Comité d'audit**

Le comité d'audit aide les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités concernant la surveillance et la supervision des pratiques et méthodes comptables et de communication de l'information financière de Supremex, le caractère adéquat des contrôles et des méthodes comptables internes ainsi que la qualité et l'intégrité des états financiers de Supremex. En outre, ce comité est chargé de demander aux auditeurs d'examiner certaines questions et de choisir les auditeurs indépendants qui seront éventuellement nommés par les actionnaires.

## **Règles du comité d'audit**

Les règles du comité d'audit, approuvées le 12 avril 2006 et modifiées le 5 novembre 2007, le 22 mars 2011 et le 20 mars 2015, sont présentées à l'annexe A des présentes.

## **Composition du comité d'audit**

Le comité d'audit compte trois membres. Chaque membre est indépendant de Supremex et possède les compétences financières requises conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

## Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

Outre une expérience professionnelle générale, chaque membre du comité d'audit a une formation et de l'expérience qui sont pertinentes aux responsabilités dont il doit s'acquitter en tant que membre du comité d'audit :

- (i) Mathieu Gauvin est associé chez Richter Groupe Conseil inc. et œuvre au sein de cette société depuis septembre 2006. Il est administrateur et président du comité d'audit du Groupe HNZ inc., de Quincaillerie Richelieu ltée et de *Logistik Unicorp Inc.* Antérieurement, de janvier à mai 2006, il a été chef de la direction financière d'*Europe's Best Inc.* De février 1991 à janvier 2006, il a occupé le poste de vice-président et associé chez Schrodgers et associés Canada inc., et de novembre 1987 à février 1991, il a été directeur, analyse des acquisitions au sein de cette même société ou des sociétés qu'elle a remplacées. Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill, M. Gauvin est comptable professionnel agréé, analyste financier agréé et expert en évaluation d'entreprises.
- (ii) Georges Kobrynsky, a été fiduciaire du Fonds de revenu Supremex et administrateur de Supremex Inc. de 2006 à 2012, et il est présentement administrateur et président du comité d'audit de Cascades inc. Auparavant, de 2005 à 2010, M. Kobrynsky a été premier vice-président, Investissements Produits forestiers de la Société générale de financement du Québec, et il a occupé divers postes de direction chez Domtar inc. pendant 30 ans. Il a également occupé un poste au ministère de l'Environnement du Canada de 1971 à 1975. M. Kobrynsky a suivi le programme de haute direction de l'Université de Western Ontario. Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal.
- (iii) Warren J. White est CPA et titulaire d'un MBA de l'université Concordia. Il a occupé plusieurs postes de direction au sein de grandes sociétés manufacturières internationales en tant que responsable des technologies de l'information, de la finance, de l'approvisionnement et de la planification stratégique. Avant de devenir conseiller indépendant, M. White a été vice-président principal, ingénierie d'affaires chez CGI jusqu'en 2012 et vice-président, technologies de l'information chez Alcan Aluminium jusqu'en 2003. M. White est administrateur de *Circa Enterprises Inc.* et de *Titan Logix Corp.*

## Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« Ernst & Young ») est le cabinet d'auditeurs de Supremex depuis octobre 2005. Comme le montre le tableau ci-dessous, les honoraires à Ernst & Young et à ses entreprises affiliées pour l'exercice 2015 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (l'« exercice 2014 ») s'élèvent approximativement à 213 085 \$ et 152 450 \$, respectivement.

	Exercice 2015	Exercice 2014
Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>	130 725 \$	110 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>(2)</sup>	20 500 \$	20 000 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	<u>61 860 \$</u>	<u>22 450 \$</u>
<b>Total des honoraires</b>	<b>213 085 \$</b>	<b>152 450 \$</b>

(1) Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires en contrepartie de services professionnels rendus pour l'audit des états financiers annuels.

(2) Les « honoraires pour services liés à l'audit » pour des consultations relativement à la comptabilité financière ou de présentation de renseignements financiers qui ne sont pas catégorisés comme « services d'audit », audit des régimes de retraite, travail de comptabilité lié aux acquisitions et révision de documents déposés auprès des autorités de réglementation.

(3) Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires pour services fiscaux autres que ceux figurant aux « honoraires d'audit » et « honoraires pour services liés à l'audit ». Cette catégorie inclut les honoraires pour diverses consultations et pour l'examen des déclarations de revenus.

## INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

### *Interdictions d'opérations ou faillites*

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs, ni le Président et chef de la direction ou le Vice-président et chef de la direction financière n'est, à la date des présentes, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions : (a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, (b) après qu'il a cessé d'exercer ces fonctions d'administrateur ou de haut dirigeant, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions ou (c) pendant que la personne exerçait cette fonction a, dans l'année suivant la cession de ces fonctions, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu des lois sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat, un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, exception faite de :

- (i) M. Benoît Crowe qui, alors qu'il était vice-président, finances chez ProSep Inc. (« ProSep ») a fait l'objet, comme tous les autres dirigeants et administrateurs de ProSep, d'une interdiction d'opérations temporaire le 29 avril 2013 parce que ProSep avait négligé de déposer ses états financiers annuels. L'ordonnance a été révoquée le 17 juin 2013. De plus, le 26 octobre 2013, ProSep a conclu un plan d'arrangement avec ses créanciers sous le régime de la LACC et a été dissoute le ou vers le 19 décembre 2013.

### *Amendes ou sanctions*

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs ni aucun membre de sa haute direction, (a) ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu d'entente amiable avec celle-ci, ni

(b) ne s'est vu imposer toute autre amende ou une sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation, qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

#### *Faillites personnelles*

À la connaissance de Supremex, aucun de ses administrateurs ni aucun membre de sa haute direction n'a, au cours des dix (10) dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat, un arrangement ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

#### *Conflits d'intérêts*

Aucun administrateur, dirigeant ou autre initié de Supremex, ni aucune personne qui leur est liée ou qui est membre du même groupe qu'eux n'a d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante depuis le début du dernier exercice de Supremex.

### **MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES**

#### *Cours et volume des opérations*

Les actions sont actuellement affichées aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « SXP ». Le tableau qui suit présente la fourchette mensuelle des cours extrêmes par action, le total des volumes mensuels d'actions négociées à la TSX pour les mois de janvier jusqu'au mois de décembre 2015 inclusivement.

<b>Mois de 2015</b>	<b>Plafond mensuel par action (\$)</b>	<b>Plancher mensuel par action (\$)</b>	<b>Volume mensuel des actions</b>
Janvier	3,59	2,95	745 382
Février	3,92	3,30	971 219
Mars	3,98	3,55	892 022
Avril	4,50	3,69	1 792 833
Mai	5,16	4,00	1 770 561
Juin	5,05	4,60	893 517
Juillet	5,90	4,29	991 050
Août	5,92	4,07	1 121 231
Septembre	5,32	4,21	701 418
Octobre	5,13	4,31	683 262
Novembre	5,45	4,78	305 802
Décembre	5,08	4,37	341 025

## **AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres relativement aux actions est Services aux investisseurs *Computershare Inc.* à son bureau principal de Montréal, Québec.

### **FACTEURS DE RISQUE**

Les résultats d'exploitation, les perspectives d'affaires et la situation financière de Supremex sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes et subissent l'incidence d'un certain nombre de facteurs qui échappent au contrôle de sa direction.

#### *Diminution de la consommation d'enveloppes*

Les activités de fabrication d'enveloppes de Supremex dépendent fortement de la demande d'enveloppes pour le courrier. Supremex pourrait devoir faire concurrence à des produits substitués, ce qui aurait un effet sur la demande pour ses produits. L'utilisation d'Internet et d'autres médias électroniques ne cesse d'augmenter. Les consommateurs s'en servent pour acheter des produits et des services, mais aussi à d'autres fins, par exemple, pour régler des factures de services publics et de cartes de crédit. Les annonceurs ont recours à Internet et aux médias électroniques pour des campagnes à l'intention de groupes particuliers d'utilisateurs. Les entreprises de toutes tailles font aussi appel à l'électronique pour exercer leurs activités, envoyer des factures et percevoir les sommes qui leur sont dues. On s'attend donc à ce que la demande pour des enveloppes et d'autres documents imprimés continue à baisser à l'avenir.

En Amérique du Nord, on s'attend à ce que la décroissance se poursuive dans les secteurs des enveloppes et de la livraison postale dans un avenir prévisible, en raison d'une diminution graduelle et généralisée de l'utilisation de produits conventionnels à base de papier. Les activités de Supremex sont tributaires du courrier commercial et de la publicité directe. Le volume de courrier commercial semble avoir diminué depuis quelques années, en partie à cause de l'emploi accru de moyens de communication et de transfert de l'information non conventionnels comme le courrier électronique et Internet. Bien que la direction croit que la réduction significative du volume d'enveloppes employées en publicité directe observée au cours des dernières années était imputable aux conditions économiques, nous comprenons que de nombreuses entreprises réduisent l'ensemble de leurs dépenses de et affectent maintenant une partie de ces dépenses à d'autres canaux médiatiques. Rien ne garantit que le secteur de la publicité directe connaîtra un même volume de ventes. C'est pourquoi rien ne garantit que Supremex pourra augmenter ses ventes, ni même les maintenir au niveau atteint par le passé.

Afin de réduire ce risque, la Société s'efforce continuellement d'améliorer son efficacité opérationnelle et de développer de nouveaux produits, tels que l'emballage pour répondre au commerce électronique.

#### *Services postaux*

Comme la plupart des enveloppes utilisées au Canada et aux États-Unis servent au courrier, une grève ou quelque autre arrêt de travail des employés syndiqués de la poste se traduirait par une suspension temporaire des envois postaux de la plupart des clients de Supremex, qui pourrait avoir un effet défavorable important sur Supremex. Au cours de l'été 2011, il y a eu un arrêt de travail à Postes Canada qui a duré environ trois semaines. Durant cette période, les livraisons d'enveloppes aux clients ont été légèrement touchées, et certaines commandes de publicité directe ont été annulées. L'adoption de la facturation en ligne a aussi augmenté au cours de cette période. De nombreuses sociétés importantes ont profité de l'arrêt de travail de Postes Canada pour promouvoir les avantages de la facturation en ligne.

Notons également que les tarifs postaux ont une influence considérable sur l'utilisation des enveloppes; une augmentation de ces tarifs, comparativement à ceux des autres modes de livraison ou de publicité,

pourrait entraîner une diminution du courrier à livrer. En décembre 2013, Postes Canada a annoncé la mise en place d'un Plan d'action en cinq points qui a pour objectif :

- La transition pour le tiers des ménages canadiens qui reçoivent leur courrier à la porte à des boîtes postales communautaires au cours des cinq prochaines années;
- Une nouvelle structure de tarification progressive pour les envois poste-lettres à l'intérieur du Canada sera mise en place en mars 2014 (hausse de 14,75 % pour les envois affranchis à la machine standard à 35 % pour les timbres-poste individuels);
- Un renforcement de son réseau de vente au détail par un ajout de bureaux de poste dans les commerces à l'échelle du pays;
- Un changement apporté aux activités internes afin d'obtenir une circulation plus efficace au sein du réseau de traitement jusqu'au client;
- Un changement au modèle d'affaires, qui nécessitera moins de main-d'œuvre.

Rien ne garantit qu'une hausse future des tarifs postaux n'ait pas d'incidence défavorable sur le volume des envois et sur le nombre d'enveloppes achetées.

Enfin, il est de plus en plus question d'une loi de type « Do-not-mail » aux États-Unis qui toucherait le secteur du marketing direct. La législation de type « Do-not-mail » s'appliquerait dans chaque état. En 2008, des projets de loi à ce titre ont été déposés dans certains États, mais aucun n'a été adopté. Cela étant dit, si de telles lois étaient adoptées, elles auraient un effet négatif sur le volume de ventes de la Société.

#### *Relation avec les clients*

Supremex ne conclut généralement pas de contrats écrits à long terme avec ses clients. Il est donc toujours possible que l'un d'eux puisse mettre fin à sa relation avec Supremex sans avoir à donner de préavis ni à subir de pénalité. D'autre part, même si un client décide de continuer de faire affaire avec Supremex, rien ne garantit que ses commandes resteront de la même ampleur et seront soumises aux mêmes conditions. La clientèle de Supremex est bien diversifiée, et aucun client ne représente plus de 6 % des ventes, réduisant ainsi la dépendance envers un seul client.

#### *Concurrence*

En dépit de la position de chef de file de Supremex sur le marché canadien, l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché canadien des enveloppes pourrait avoir une incidence sur les marges et les ventes. Pendant la période de 2008-2011, la force du dollar canadien par rapport au dollar américain a incité des concurrents américains à augmenter leur présence sur le marché. Les grands manufacturiers d'enveloppes américains utilisaient leur capacité excédentaire pour pénétrer le marché canadien de l'enveloppe. Tant que le marché américain demeure faible, il y aura des pressions sur les prix sur le marché canadien. Par contre, les frais de transport ainsi que les problèmes de livraison sont des facteurs pouvant limiter la capacité de répondre à distance aux besoins de clients ayant des volumes de ventes importants. Depuis la seconde moitié de 2012, le dollar canadien a commencé à s'affaiblir par rapport au dollar américain, situation qui s'est poursuivie en janvier 2016. Alors que l'affaiblissement du dollar canadien peut diminuer la capacité des concurrents basés aux États-Unis à pénétrer davantage le marché de l'enveloppe au Canada, il met aussi une pression à la hausse sur les coûts de matières premières de la Société.

Dans le marché actuel, les fabricants d'enveloppes canadiens sont fortement compétitifs en matière de prix afin de générer de nouvelles ventes pour remplacer celles perdues. Étant donné l'importance de la part de marché canadien détenue par la Société, la majorité des nouveaux clients des petits concurrents au Canada sont d'anciens clients de Supremex.

Pour réduire ce risque, la Société continue néanmoins de mettre l'accent sur ses programmes d'amélioration continue, sur ses initiatives de réduction des coûts et sur le développement de produits et de services à valeur ajoutée pour compléter ses activités de base existantes. Elle est toujours convaincue de la valeur d'offrir un service local dans tous les principaux marchés du Canada et d'y être présente.

### *Cycles économiques*

Un risque important auquel Supremex fait face et qu'elle ne peut contrôler est celui lié aux cycles économiques. Dans une économie faible, la publicité directe est le secteur du marché de Supremex qui est le plus touché. En effet, il y a une relation directe entre la croissance du produit intérieur brut (PIB) et le niveau des ventes de publicité directe. En raison de la conjoncture récente, la Société a subi une baisse importante du volume des ventes dans ce secteur. Les effets de cette baisse sont limités, puisque la publicité directe représente environ 20 % du volume annuel total de Supremex. Pour ce qui est du courrier commercial, qui représente environ 50 % du volume de ventes annuel de Supremex, les cycles économiques ont une incidence moindre que sur le volume des ventes de publicité directe puisque les entreprises continuent d'envoyer leurs factures à leurs clients par la poste. À long terme, le volume du courrier commercial a diminué.

### *Hausses du coût des matières premières*

Le papier, le matériel à fenêtre, l'encre et les adhésifs sont les principales matières premières utilisées par la Société. Les fluctuations du coût des matières premières et de l'énergie ont des effets sur les activités.

Bien que la Société récupère habituellement le coût du papier auprès des clients, l'augmentation du prix du papier peut avoir un effet négatif sur ses activités si elle entraîne une modification des habitudes d'achat des clients. De plus, l'augmentation du prix du papier a un effet négatif sur la rentabilité de Supremex si elle ne peut être transférée aux clients. Dans le but de réduire ce risque, la Société ne dépend pas d'un seul fournisseur et fait généralement preuve de discipline au titre du transfert à ses clients de toute augmentation de coût des matières premières.

Les fluctuations du prix du pétrole, une composante clé du matériel à fenêtre, de l'encre et des adhésifs, ont un effet direct sur leur prix. Une augmentation du prix du pétrole peut avoir un effet négatif sur les activités si elle entraîne une modification des habitudes d'achat de ses clients.

### *Taux de change*

Une partie des produits des activités ordinaires de Supremex est générée en dollars américains, et une partie importante de ses charges, notamment la quasi-totalité du coût du papier et d'autres matières premières ainsi que certaines dépenses d'investissement, est engagée en dollars américains. De plus, Supremex tire une partie de ses produits de ventes réalisées en dollars canadiens à certains clients pour lesquels le prix de vente est sensible à la concurrence américaine.

L'exposition nette au dollar américain des opérations canadiennes a diminué en 2015 en raison d'une baisse des achats en dollars américains. Les produits tirés des ventes aux États-Unis représentent 18,7 % des produits consolidés de l'exercice 2015, en hausse comparativement à 11,7 % en 2014.

### *Environnement*

Le secteur dans lequel la Société évolue nécessite l'emploi de grandes quantités de papier dans ses activités quotidiennes. Comme le marché se soucie de plus en plus de la protection de l'environnement et du développement durable, on demande de plus en plus à Supremex que ses produits et services soient favorables à l'environnement. Par exemple, les préoccupations environnementales pourraient modifier les

habitudes des consommateurs, et de nouvelles lois pourraient forcer la Société à utiliser des matériaux favorables à l'environnement, mais plus coûteux dans son processus de production. Afin de réduire ce risque, la Société s'efforce de se positionner à l'avant-plan du secteur par son engagement envers la protection de l'environnement et collabore avec ses fournisseurs pour trouver constamment de nouveaux moyens de réduire son incidence sur l'environnement. Supremex est aussi un chef de file dans le marché canadien de l'enveloppe en ce qui a trait à la commercialisation de matériaux favorables à l'environnement, comme des feuilles de papier recyclées à 100 %.

#### *Disponibilité des capitaux*

En 2015, la Société a conclu une convention de facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang d'une durée de cinq ans, pour un montant de 50 millions de dollars auprès de la Banque de Montréal. Cette Facilité remplaçait les facilités de crédit octroyées en 2014 et assorties d'échéances de trois ans, qui consistaient en une facilité de crédit d'exploitation de 15 millions de dollars et d'un prêt à terme non renouvelable de 25 millions de dollars. Bien que la Société ait renouvelé son financement, rien ne garantit que des fonds supplémentaires seront disponibles dans le futur et que, s'ils le sont, ils lui seront fournis dans des délais et selon des conditions acceptables.

#### *Crédit*

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour limiter ce risque, la Société analyse et révisé de façon continue la situation financière de sa clientèle actuelle. Une limite de crédit spécifique par client est établie et révisée régulièrement par la Société. En raison de la diversification de sa clientèle et de sa couverture géographique, Supremex est protégée contre une concentration du risque de crédit. Aucun client ne représente plus de 10 % des créances clients consolidées. La clientèle de Supremex est bien diversifiée et comprend de grands clients nationaux comme des sociétés canadiennes importantes, des revendeurs nationaux et des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions. Par le passé, le niveau de créances douteuses a toujours été bas étant donné la nature des clients. Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux créances clients correspondait à leur valeur comptable.

#### *Taux d'intérêt*

La Société est exposée aux risques du marché liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Le 14 janvier 2011, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt de 30 millions de dollars. La portion à taux fixe représentait 43 % de la dette à long terme au moment où le swap a été conclu. Elle représentait 105 % au 31 décembre 2015. La dette à taux variable porte intérêt à des taux fondés sur les taux des acceptations bancaires. Ce swap convertissait le taux d'intérêt variable basé sur les taux des acceptations bancaires en un taux fixe moyen de 2,92 % jusqu'au 14 janvier 2016, exclusion faite des marges applicables, qui varient entre 1,50 % et 1,75 %. La politique de la Société est de neutraliser les variations potentielles d'une portion de sa dette à long terme, selon le niveau d'endettement et le coût du service de la dette. Au 17 février 2016, le niveau d'endettement n'était pas jugé suffisamment élevé pour conclure un nouveau swap de taux d'intérêt.

#### *Litige*

Supremex, comme d'autres sociétés de fabrication et de ventes, s'expose à des responsabilités éventuelles liées à ses activités, y compris aux frais occasionnés par un vice de produit ou un retard de livraison ou par un manque de fiabilité ou un mauvais rendement. Supremex est, de temps à autre, poursuivie ou menacée d'être poursuivie en justice, notamment pour responsabilité du fait du produit, préjudice personnel, inexécution de contrat, perte de profits ou autres réclamations en dommages-intérêts indirects

dans le cours normal de ses activités. Une lourde condamnation contre Supremex et l'imposition d'une amende ou d'une pénalité substantielle en raison d'une contravention aux lois ou règlements, ou le fait d'agir à titre de défenderesse dans le cadre d'une série de réclamations, nuire considérablement à ses activités, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation et à ses liquidités disponibles aux fins de distribution.

#### *Avantages du personnel*

La Société maintient trois régimes de retraite agréés à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité de ses employés. Deux de ces régimes sont hybrides, puisqu'ils comportent également un volet à cotisations définies. Au cours du troisième trimestre de 2012, la Société a effectué la conversion, aux fins de services futurs, de ses régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies. Par le passé, la Société a également offert, à un nombre limité d'employés, des régimes d'avantages complémentaires de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui comprenaient des soins de santé, des soins dentaires et une couverture d'assurance vie.

Le niveau des cotisations de Supremex pourrait varier en fonction du rendement des régimes de retraite et du taux d'actualisation, ce qui pourrait toucher sa situation financière.

#### *Dépendance envers le personnel clé*

Supremex s'appuie sur l'expérience et l'expertise du personnel-clé. Il n'y a aucune assurance que la Société sera en mesure de conserver des employés clés ou à attirer du personnel supplémentaire nécessaire pour le développement et l'exploitation de l'entreprise. La perte ou l'échec d'attirer et de retenir du personnel clé pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de Supremex.

#### *Technologie*

Les activités de Supremex dépendent de ses systèmes transactionnels, financiers, comptables et autres systèmes de traitement des données. Des perturbations importantes ou prolongées peuvent entraîner la corruption ou la perte de données, des questions de réglementation, des litiges ou empêcher la Société d'atteindre ses objectifs stratégiques.

### **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs de Supremex et ont déclaré être indépendants de Supremex au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

### **POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

La Société n'est pas ni n'a été mise en cause, depuis le début l'exercice 2015, dans des poursuites importantes ou des dossiers d'affaires réglementaires (y compris des poursuites en cours ou des menaces de poursuites dont elle est informée), à l'exception de la poursuite intentée par un ancien cadre supérieur qui a été réglée en décembre 2014.

### **INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Aucun (i) administrateur ou cadre supérieur de la Société, (ii) actionnaire qui est propriétaire réel de plus de 10 % des actions avec droit de vote de la Société ou qui exerce, directement ou indirectement, un contrôle sur plus de 10 % des actions avec droit de vote de la Société, ni (iii) associé ou affilié des personnes décrites aux alinéas (i) et (ii), n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une

opération ou opération proposée qui a eu une incidence importante ou dont il est raisonnable de penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société entre le début de l'exercice financier et la date de la présente notice annuelle.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

D'autres renseignements sur Supremex se trouvent sur le site web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La circulaire de sollicitation de procurations de Supremex relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société contiendra des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Supremex et les titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base de titres. De l'information financière supplémentaire est présentée dans les états financiers et dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

## GLOSSAIRE

« **arrangement** » En vertu de l'article 192 de la LCSA et conformément au plan d'arrangement aux termes duquel la structure de fiducie de revenu du Fonds, le Fonds a été converti, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'une structure de fiducie de revenu en société par actions nommée Supremex.

« **Plan d'arrangement** » Plan d'arrangement daté du 22 mars 2010, et ses modifications du 17 décembre 2010 entre Supremex, le Fonds et 7351020 Canada Inc.

« **Comité d'audit** » Le comité d'audit de Supremex.

« **conseil** » Le conseil d'administration de Supremex.

« **LCSA** » *La Loi canadienne sur les sociétés par actions.*

« **Cenveo Depew** » L'unité d'exploitation située à Buffalo, New York, qui a été nommée « Buffalo Enveloppe » à la clôture du premier appel public à l'épargne.

« **lois environnementales** » A le sens qui lui est attribué à la rubrique « Réglementation environnementale ».

« **Fonds** » Le Fonds de revenu Supremex, fiducie sans personnalité morale à capital variable, établie aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds sous le régime des lois du Québec, qui a été converti à Supremex à la suite du plan d'arrangement.

« **déclaration de fiducie du Fonds** » La déclaration de fiducie du Fonds datée du 10 février 2006, en sa version modifiée et mise à jour, intervenue entre le fiduciaire et le constituant et régie par les lois du Québec, aux termes de laquelle le Fonds a été établi, dans sa version éventuellement modifiée, complétée ou mise à jour.

« **IFRS** » Les normes internationales d'information financière.

« **premier appel public à l'épargne** » Le placement de 17 500 000 parts émises et vendues par le Fonds le 31 mars 2006 aux termes du prospectus daté du 17 mars 2006.

« **direction** » La direction de Supremex.

« **actions** » Les actions ordinaires de Supremex.

« **actionnaires** » les porteurs d'actions.

« **Supremex** » ou la « **Société** » Supremex Inc., ses filiales et ses prédécesseurs.

« **TSX** » La Bourse de Toronto.

« **parts** » Les parts de fiducie du Fonds.

« **É.-U.** » Les États-Unis d'Amérique.

Le singulier comprend le pluriel, et vice versa, et le masculin comprend le féminin.

## ANNEXE A

### RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT

#### SECTION 1 RÔLE ET OBJET

Le comité d'audit (parfois appelé le « **comité** ») est un comité du Conseil d'administration (le « **conseil** ») de Supremex Inc. (« **Supremex** »). La principale tâche du comité consiste à aider les membres du conseil à s'acquitter de leurs fonctions, et en particulier :

- (1) recommander au conseil la nomination et la rémunération des auditeurs externes;
- (2) réviser et approuver tous les services d'audit fournis par les auditeurs;
- (3) surveiller le travail des auditeurs externes, notamment la résolution de différends entre les auditeurs externes et la direction;
- (4) approuver au préalable la liste des services non liés à l'audit (ou déléguer cette approbation préalable dans la mesure permise par la loi) que les auditeurs externes doivent rendre à Supremex ou à ses filiales;
- (5) examiner les états financiers intermédiaires et annuels, le rapport de gestion connexe et les communiqués sur les résultats intermédiaires et annuels avant que cette information ne soit publiée, et en recommander l'approbation;
- (6) veiller à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner la divulgation de l'information financière de Supremex extraite ou dérivée de ses états financiers, y compris l'évaluation périodique du caractère adéquat de ces procédures;
- (7) examiner et approuver l'embauche proposée des associés et des salariés, anciens ou actuels, des auditeurs, anciens ou actuels, de Supremex ou de ses filiales.

Le comité s'acquitte de ces responsabilités principalement en effectuant les tâches décrites dans les présentes règles. Toutefois, l'obligation de dresser les états financiers, de planifier et d'effectuer les vérifications, de déterminer si les états financiers sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »), de mener des enquêtes et de s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements ou aux politiques, aux procédures et aux contrôles internes de Supremex n'incombe pas au comité mais à la direction et, dans certains cas, aux auditeurs externes, s'il y a lieu.

#### SECTION 2 COMPOSITION DU COMITÉ ET RÉUNIONS

- (1) Le comité est constitué conformément au Règlement 52-110, dans sa version modifiée à l'occasion (le « **Règlement 52-110** »).
- (2) Le comité devrait être composé des membres choisis par le conseil, qui doivent tous être des administrateurs non reliés et indépendants (au sens attribué à ces termes par le Règlement 52-110) et ne pas avoir de liens qui, de l'avis du conseil, nuiraient à leur jugement indépendant.

- (3) Sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110, les membres du comité et son président doivent posséder les compétences financières (définies comme étant la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).
- (4) Les membres du comité sont élus par le conseil chaque année ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient dûment nommés. À moins que le président ne soit élu par l'ensemble du conseil, les membres du comité peuvent désigner un président qui doit être élu à la majorité des voix.
- (5) Le conseil peut à tout moment révoquer ou remplacer un membre du comité; un membre cesse d'être membre du comité lorsqu'il cesse d'être administrateur de la Société. Le conseil peut pourvoir un poste vacant au comité en élisant un de ses membres. S'il survient une vacance au sein du comité, les autres membres peuvent exercer tous leurs pouvoirs pour autant qu'il y ait quorum.
- (6) Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent.
- (7) Le comité devrait se réunir au moins une fois par an ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Le comité peut demander aux membres de la direction ou à d'autres personnes d'assister aux réunions et de fournir les renseignements pertinents au besoin. Le comité doit avoir accès à tous les renseignements qu'il juge appropriés dans le but de remplir son rôle et pouvoir en discuter avec les cadres supérieurs, les dirigeants et les auditeurs externes de Supremex et avec les personnes qu'il juge appropriées; il doit également pouvoir discuter avec eux de toute autre question se rapportant à la situation financière de Supremex.
- (8) Afin d'encourager les communications ouvertes, le comité ou son président peut rencontrer au moins une fois par trimestre la direction et les auditeurs externes au cours de séances distinctes pour discuter des questions dont le comité ou chacun de ces groupes préfèrent s'entretenir en privé. En outre, le comité ou son président doit rencontrer la direction tous les trimestres au sujet des états financiers intermédiaires de Supremex.
- (9) Le quorum requis pour traiter les questions aux réunions du comité se compose de la majorité du nombre de ses membres ou d'un nombre supérieur que le comité fixe par voie de résolution.
- (10) Les réunions du comité se tiennent à la date et à l'endroit qu'un membre du comité détermine sur préavis raisonnable donné à chacun des autres membres, préavis qui doit être d'au moins 48 heures. Les membres du comité peuvent renoncer au préavis. Le président du conseil et les auditeurs externes, ainsi que le président et chef de la direction, le chef de la direction financière et le secrétaire de Supremex, peuvent demander à n'importe quel membre du comité de convoquer une réunion.
- (11) Le comité détermine l'ordre du jour.

### **SECTION 3 ACTIVITÉS**

Outre les tâches décrites à l'article 1, le comité doit faire ce qui suit :

- (1) Examiner annuellement les présents règlements et recommander au conseil les modifications qu'il considère comme pertinentes.

- (2) Examiner l'information concernant le comité qui doit être publiée conformément au Règlement 52-110.
- (3) Examiner annuellement avec les auditeurs externes, les relations importantes qu'ils ont avec Supremex en vue d'évaluer leur indépendance et en discuter.
- (4) Examiner le rendement des auditeurs externes ou la révocation proposée des auditeurs externes lorsque les circonstances le justifient.
- (5) Effectuer une évaluation annuelle de l'auditeur externe tel que recommandé par le Conseil canadien sur la reddition de comptes. Au moins tous les cinq ans, effectuer un examen approfondi de l'auditeur externe.
- (6) Consulter périodiquement les auditeurs externes, sans la présence de la direction, au sujet des risques ou des expositions, des contrôles internes et des autres mesures d'importance que la direction a prises pour contrôler ces risques, de l'exhaustivité et de l'exactitude des états financiers, y compris le caractère adéquat des contrôles internes pour repérer les paiements, les opérations ou les procédures qui pourraient être jugés illégaux ou irréguliers.
- (7) S'assurer que les auditeurs externes sont disponibles lorsque le comité et le conseil ont besoin de leurs services.
- (8) Examiner l'intégrité de la préparation des rapports financiers tant internes qu'externes, en collaboration avec les auditeurs externes.
- (9) Évaluer les opinions des auditeurs externes portant sur la qualité, la transparence et le caractère approprié, et non seulement l'acceptabilité, des principes comptables et des pratiques en matière de communication de l'information financière de Supremex, telles qu'elles s'appliquent à la présentation de son information financière, y compris le degré de témérité ou de prudence de leurs principes comptables et des estimations sous-jacentes, que ces principes soient des pratiques courantes ou peu répandues.
- (10) Examiner toutes les questions importantes touchant les bilans, les obligations éventuelles importantes (notamment celles liées à des acquisitions ou aliénations importantes) et les opérations importantes entre personnes apparentées.
- (11) Examiner les modifications importantes proposées aux pratiques et aux méthodes comptables de Supremex.
- (12) S'ils le jugent approprié, établir des systèmes distincts de présentation de l'information au comité par la direction et par les auditeurs externes.
- (13) Examiner la portée et les plans d'audit et d'examen des auditeurs externes. Le comité peut autoriser les auditeurs externes à effectuer des examens ou des vérifications supplémentaires selon ce qu'il juge souhaitable.
- (14) Revoir périodiquement le besoin de créer une fonction d'audit interne, s'il n'en existe pas.
- (15) Après l'audit annuel et, s'il y a lieu, après les examens trimestriels, examiner séparément avec la direction et les auditeurs externes les changements importants devant être apportés aux procédures prévues, les problèmes éprouvés au cours de l'audit et, s'il y a lieu, au cours des

examens, y compris les restrictions à l'étendue du travail ou les obstacles à l'accès aux renseignements requis et la collaboration dont ont bénéficié les auditeurs externes pendant l'audit et, s'il y a lieu, les examens.

- (16) Examiner, avec les auditeurs externes et la direction, les résultats importants durant l'exercice et la mesure dans laquelle les modifications ou les améliorations aux pratiques comptables et financières, approuvées par le comité, ont été mises en œuvre. Cet examen devrait être effectué à un moment opportun après la réalisation des modifications ou des améliorations, selon ce que le comité aura décidé.
- (17) Examiner les activités, la structure organisationnelle et les compétences du chef de la direction financière et du personnel responsable de la communication de l'information financière et s'assurer que les questions de planification de la relève sont portées à l'attention du conseil.
- (18) Examiner le programme de gestion des risques de la direction et les mesures prises pour faire face aux risques importants ou à l'exposition aux risques importants de tout genre, y compris la couverture d'assurance et la conformité fiscale.
- (19) Établir des procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Supremex concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'audit; établir des procédures concernant la présentation anonyme et confidentielle par des employés de Supremex de préoccupations à propos de pratiques d'audit ou de comptabilité douteuses.

#### **SECTION 4 GÉNÉRALITÉS**

- (1) Le comité est autorisé à retenir les services de conseillers, de comptables, de consultants et d'autres spécialistes indépendants (les « **conseillers** ») qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions; il a le pouvoir de fixer leur rémunération et de faire en sorte que Supremex leur verse cette rémunération.
- (2) Le comité est autorisé à communiquer directement avec les auditeurs externes (et, s'il y a lieu, avec les auditeurs internes) comme bon lui semble.
- (3) Le comité peut aussi déléguer certaines responsabilités à certains membres du comité ou à des sous-comités du comité, conformément au Règlement 52-110.
- (4) Le comité est autorisé, s'il le juge approprié, à mener ou à autoriser des enquêtes sur des questions de son ressort et à exercer toutes les autres activités qu'il juge nécessaires ou appropriées.
- (5) Par dérogation à ce qui précède, et sous réserve des lois applicables, il n'incombe pas au comité de dresser les états financiers, de planifier ou d'effectuer les vérifications internes ou externes ni de déterminer si les états financiers de Supremex sont complets, exacts et conformes aux principes comptables généralement reconnus, puisque ces fonctions relèvent, selon le cas, de la direction et des auditeurs externes. Aucune disposition des présents règlements n'a pour but de faire en sorte que le comité soit responsable de la non-conformité de Supremex aux lois et règlements applicables.
- (6) Le comité est un comité du conseil et il n'est pas, ni n'est réputé être un mandataire des actionnaires de Supremex à quelque fin que ce soit. Le conseil peut, à l'occasion, déroger aux modalités des présentes, prospectivement ou rétroactivement, et aucune disposition des présentes

n'a pour but de donner lieu à une responsabilité civile envers les porteurs de titres de Supremex ou à quelque autre responsabilité que ce soit.